

Arrondissement de :  
Céret

N°2020/16

Commune de LAMANERE 66230

Canton de :  
Prats-De-Mollo

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Domaine : **5**  
Sous-Domaine :  
**5.3**

Séance ordinaire du Conseil Municipal du onze juillet deux mille vingt à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LAMANERE, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame le Maire, Gisèle JUANOLE.

Objet :

**Renouvellement  
délégés Pays  
d'Art et d'Histoire  
Transfrontalier**

Présents : Mesdames Démoulin Pierrette, MARGALEF Séverine,  
Messieurs CUVILLIEZ Gérard, PUJOL Jacky, FONT Claude, LAÏLLE J.Paul.  
Formant la majorité des membres en exercice,

Absent : Néant.

Empêché : Néant.

Procuration : Néant.

Le nombre de  
conseillers  
municipaux en  
service est de :  
**Sept**

Secrétaire de séance : Monsieur LAÏLLE Jean-Paul.

CONVOCAION C.M  
EN DATE DU :  
07 juillet 2020

Madame le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il lui appartient de désigner, conformément aux articles L.5211.7, L 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant avec voix délibérante, en cas d'empêchement du délégué titulaire, qui le représentera au sein de Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier, auquel la commune adhère.  
Puis il invite le Conseil à élire au scrutin secret et à la majorité absolue ces 2 délégués.

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 07/07/2020

A l'issue du 1er tour de scrutin, le dépouillement des votes a donné les résultats suivants.

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU : 13/07/2020

Nom et Prénom	Nombre de voix	Titulaire ou Suppléant
Juanole-Démoulin Pierrette	7	Titulaire
MARGALEF Séverine	7	Suppléante

CERTIFIEE  
EXECUTOIRE PAR  
RECEPTION

Madame Juanole-Démoulin Pierrette, titulaire et Madame MARGALEF Séverine, suppléante ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués au Pays d'Art et d'Histoire Transfrontalier.

S/PREFECTURE LE :

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

PAR PUBLICATION  
LE :

La convocation du C.M et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T. Lamanère, le 11 juillet 2020.

PAR DELEGATION  
LE :

Le Maire,  
Gisèle JUANOLE

(Signature)  
Prénom Nom

